



1. DATES ET LIEU

La 9^e édition du Festival de films de Portneuf sur l'environnement (FFPE) se déroulera du **20 au 28 avril 2012** à Saint-Casimir de Portneuf (Québec, Canada).

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- A. Toute production (fiction, documentaire, animation, film expérimental) doit avoir été produite après le 1^{er} janvier 2007.
- B. Le film doit avoir un rapport avec le thème de l'environnement (écologie, développement durable, nature, société, biodiversité, pollution, consommation, etc.).
- C. Le film peut être exploité commercialement au Québec.
- D. La copie du film doit être en Data (ex. : .mov) ou sur support Betacam SP, MiniDV ou DVD en NTSC seulement.
- E. Le film doit être **obligatoirement** en français ou sous-titré en français, s'il y a lieu.
- F. Le réalisateur ou le producteur peut présenter plus d'un film. Chaque film est inscrit individuellement.

3. SELECTION ET PROGRAMMATION

- A. Le choix des films sera fait par le comité de sélection du FFPE qui déterminera aussi les dates et heures de projection.
- B. Les réalisateurs seront prévenus au plus tard le lundi 5 mars 2012 de la sélection ou du refus de leur(s) film(s).
- C. La décision sera sans appel.

4. DATES LIMITES

- A. Les films soumis au comité de sélection doivent être reçus au plus tard le **vendredi 6 janvier 2012**.
Les films soumis doivent être accompagnés du formulaire d'inscription dûment complété, des règlements signés, du paiement et de la documentation: court synopsis et photos du film, biographie résumée, filmographie et photos du réalisateur (cette documentation peut être fournie par courriel ou sur CD).
- B. La copie des films soumis doit nous parvenir seulement en NTSC, sur support DVD ou être déposé sur notre serveur FTP.
- C. Si votre film est sélectionné, la copie de diffusion devra nous être expédiée au plus tard le **23 mars 2012** à moins que celle-ci soit la première copie du film envoyée.

5. DROITS

- A. Les films et vidéos présentés au FFPE sont exemptés de droits de location et/ou de diffusion.
- B. Le réalisateur ou le producteur garantit à la direction du FFPE disposer de tous les droits nécessaires sur le ou les films qu'il présente au Concours, notamment les droits d'auteur, droits à l'image et tout autre droit de propriété intellectuelle et les avoir obtenus, le cas échéant, auprès des personnes habilitées à le faire en vue de l'exploitation du ou des films présentés, en intégralité ou en extraits, au cours du FFPE et/ou pour la promotion.
- C. Le FFPE se réserve le droit d'autoriser les chaînes de télévision à diffuser des extraits n'excédant pas trois (3) minutes des œuvres soumises.
- D. Le réalisateur ou le producteur autorise le FFPE à reproduire dans le programme ainsi que dans tout autre document ou support publicitaire les textes, biographie résumée et filmographie fournis par le réalisateur ou le producteur.
- E. Le FFPE est en droit de reproduire des extraits du film sélectionné pour des fins de promotion.

6. PRIX

- A. Le FFPE attribue des prix (production, équipements, services professionnels, formations et bourses) d'une valeur de plus de 15 000 \$ CDN.
- B. Lors du Gala du 9^e FFPE, le 28 avril 2012, les prix suivants seront remis : Grand prix FFPE, Prix court-métrage, Prix artiste, Prix meilleur film étranger, Prix du public et Prix de la relève. Est éligible au Prix de la relève les films des réalisateurs âgés de 20 ans et moins.
- C. Un même film est éligible à plusieurs prix.

7. FRAIS D'INSCRIPTION ET D'EXPÉDITION

- A. Les frais d'inscription pour chaque film sont de **25.00 \$ (dollars canadiens seulement)** Il n'y a pas de frais d'inscription pour les participants de **20 ans et moins** (Prix de la relève). Les frais de transport, de douane et d'assurance s'il y a lieu sont à la charge des participants.
- B. Afin d'éviter les problèmes de dédouanement, chaque film doit être accompagné des documents d'importation obligatoires ainsi que d'une facture pro forma avec la valeur de remplacement de la copie du film.
Il est important d'inscrire la mention suivante : « *Film pour usage culturel - sans valeur commerciale - non pornographique.* »
- C. Votre film et votre dossier vous seront retournés uniquement si vous joignez une enveloppe pré-adressée.

J'accepte les règlements du concours.

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

DATE :

Le règlement, le formulaire d'inscription, la documentation, le paiement s'il y a lieu, et le film en DVD doivent nous parvenir au plus tard le 6 janvier 2012 à :

Festival de films de Portneuf sur l'environnement, 405, rue Tessier Est, Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0, Canada.

Film		
TITRE ORIGINAL		
LANGUE	PAYS DE PRODUCTION	
ANNÉE DE PRODUCTION	DURÉE DU FILM	
<input type="radio"/> 2007 <input type="radio"/> 2008 <input type="radio"/> 2009 <input type="radio"/> 2010 <input type="radio"/> 2011 <input type="radio"/> 2012		
GENRE		
<input type="radio"/> FICTION <input type="radio"/> DOCUMENTAIRE <input type="radio"/> ANIMATION <input type="radio"/> EXPÉRIMENTAL		
FORMAT DE DIFFUSION (NTSC seulement)		
<input type="radio"/> DATA (.mov) <input type="radio"/> MiniDV <input type="radio"/> DVD		
BRÈVE DESCRIPTION DU LIEN ENTRE LE FILM ET LA THÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT		
Réalisation		
NOM DU RÉALISATEUR	DATE DE NAISSANCE (Obligatoire si vous présentez votre film au Prix de la relève, 20 ans et moins)	
ADRESSE	VILLE	
PAYS	CODE POSTAL	COURRIEL
TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	
Production		
NOM DE LA COMPAGNIE DE PRODUCTION (S'IL Y A LIEU)	RESPONSABLE	
ADRESSE	VILLE	
PAYS	CODE POSTAL	COURRIEL
TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	
SITE INTERNET		
Fiche artistique		
SCÉNARIO	IMAGE	
SON	MUSIQUE	
INTERPRÈTES PRINCIPAUX	MONTAGE	
LE FILM SERA-T-IL PRÉSENTÉ EN PREMIÈRE À NOTRE FESTIVAL? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON EN PREMIÈRE QUÉBÉCOISE? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
SI NON, DONNEZ UN BREF APERÇU DE LA CARRIÈRE DU FILM		
VOTRE FILM A-T-IL ÉTÉ PRIMÉ LORS D'UN AUTRE FESTIVAL?		
SI OUI : NOM DU FESTIVAL	PRIX REMPORTÉ	
VILLE	PAYS	ANNÉE
NOM DU FESTIVAL	PRIX REMPORTÉ	
VILLE	PAYS	ANNÉE
NOM DU FESTIVAL	PRIX REMPORTÉ	
VILLE	PAYS	ANNÉE
Documentation et paiement Veuillez joindre à ce formulaire : ● Synopsis du film ● Filmographie du réalisateur ● Courte biographie du réalisateur ● Photos du réalisateur ● Photos du film (si possible) ● Paiement de 25,00 \$ (dollars canadiens seulement) Sans frais pour les 20 ans et moins (Prix de la relève)		
Je suis titulaire de tous les droits nécessaires sur le film que je présente au concours, notamment les droits d'auteur, droits à l'image, à la musique et tout autre droit de propriété intellectuelle et, le cas échéant, je déclare les avoir obtenus auprès des personnes habilitées à le faire.		
SIGNATURE DU PARTICIPANT		DATE
Le règlement, le formulaire d'inscription, la documentation, le paiement s'il y a lieu et la copie du film en DVD doivent nous parvenir au plus tard le 6 janvier 2012 à : Festival de films de Portneuf sur l'environnement, 405, rue Tessier Est, Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0, Canada		